

# DROITS DE LA PERSONNE

## Pourquoi nous nous engageons

L'OIRPC croit qu'aucune entreprise ne peut perdurer si elle ne respecte pas les droits de la personne. C'est pourquoi, en tant qu'investisseur, nous examinons attentivement les antécédents d'une entreprise en matière de droits de la personne. Les entreprises qui ne respectent pas les droits de la personne font face à davantage de perturbations opérationnelles supérieures que la moyenne, à un risque juridique plus élevé, à un manque de soutien de la part de la communauté et à une mauvaise image de marque en raison de l'atteinte à leur réputation.

## Ce que nous recherchons

- > Une meilleure présentation de l'information sur la détermination, la gestion et l'atténuation des risques liés aux droits de la personne
- > Une amélioration des pratiques en matière de droits de la personne, notamment celles qui se rapportent à la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Nous pensons que de bonnes pratiques en matière de droits de la personne contribuent au maintien de la valeur à long terme. Aborder ce sujet avec les sociétés qui font partie de notre portefeuille est essentiel à notre mandat visant à maximiser les rendements à long terme, sans risque indu de perte. Les sociétés qui possèdent de bonnes politiques et des procédures relativement aux droits de la personne sont moins susceptibles de faire face à des perturbations opérationnelles dues à des risques réglementaires et juridiques, des manifestations, des grèves et d'autres activités. Elles sont également moins susceptibles de subir une atteinte à leur réputation en raison de controverses liées aux droits de la personne.

Nous évaluons également les risques liés aux droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés, principalement à l'égard des mauvaises conditions de travail et des problèmes liés à la main-d'œuvre (comme le travail des enfants). À l'heure actuelle, nous mettons l'accent sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement du secteur des technologies de l'information.



## Engagement

### ENGAGEMENTS EN COLLABORATION

Depuis 2016, nous participons, avec plus de 20 investisseurs mondiaux, à un engagement en collaboration portant sur la question du travail des enfants et d'autres droits de la personne dans le secteur des mines de cobalt en République démocratique du Congo. Il s'agit du premier producteur mondial de cobalt, un ingrédient essentiel des batteries lithium-ion qui alimentent des produits allant des téléphones intelligents et ordinateurs portables aux véhicules électriques.

Le travail des enfants et les mauvaises pratiques en matière de sécurité, des problèmes souvent associés à l'exploitation minière du cobalt, pourraient exposer les sociétés et les investisseurs à des risques opérationnels, réglementaires et d'atteinte à la réputation. Cet engagement en collaboration visait à l'origine à encourager 13 entreprises des secteurs de l'électronique, de l'automobile et de la fabrication de batteries à améliorer leurs systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Plus précisément, il s'agissait de les amener à identifier et à atténuer les risques liés aux droits de la personne dans le cadre du processus d'approvisionnement en cobalt. Depuis 2019, cet effort s'est étendu à près de 20 entreprises, implique maintenant plus de 35 investisseurs et est soutenu par les Principes pour l'investissement responsable (PIR). Le groupe a eu de nombreuses discussions avec des associations mondiales du secteur, qui ont depuis mené des actions liées au cobalt. En voici des exemples :

- La Responsible Minerals Initiative de la Responsible Business Alliance
- L'action liée au cobalt de la chambre de commerce chinoise pour les métaux, les minerais et les produits chimiques
- La Global Battery Alliance du Forum économique mondial

Nous sommes encouragés par l'augmentation de l'information publiée et des pratiques d'atténuation mises en place jusqu'à présent et nous nous attendons à davantage de mesures positives dans le domaine de l'approvisionnement en cobalt, car le sujet prend de l'importance et que plus de ressources et outils sont disponibles.

### QU'ENTENDONS-NOUS PAR DROITS DE LA PERSONNE?

Nous appréhendons les droits de la personne de manière générale, conformément aux définitions données dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Pour les entreprises, il peut s'agir du travail forcé, de l'esclavage ou du travail des enfants, peut impliquer de la corruption, et peut découler de mauvaises conditions de travail (y compris les pratiques de santé et sécurité), de mauvaises relations avec les populations locales et indigènes ou de pratiques de sécurité défectueuses. Tout sujet susmentionné peut également s'avérer important dans les chaînes d'approvisionnement des sociétés.

### ENGAGEMENTS DE HERMES EOS

Les droits de la personne sont depuis longtemps un thème prioritaire des engagements d'Hermès EOS, notamment en ce qui a trait à la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Hermès EOS s'engage sur des sujets comme le travail des enfants, les droits des autochtones, la protection des droits fondamentaux et les rapports sur les droits de la personne. Les sociétés sont également encouragées à prendre part à des initiatives comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Responsible Business Alliance (auparavant la Electronic Industry Citizenship Coalition).

### VOTE PAR PROCURATION

Cette année, nous avons continué de mettre l'accent sur les propositions relatives aux droits de la personne à l'ordre du jour des sociétés du portefeuille. Au cours de la période visée, l'OIRPC a soutenu des propositions d'actionnaires à Macy's, Inc. et à Saputo Inc. qui demandent la divulgation de plus d'information sur les risques liés aux droits de la personne dans l'exploitation directe et les chaînes d'approvisionnement.